



Testament Utile pour couple sans enfant ?

Par **Ipoirier95**, le **02/05/2021** à **22:27**

Bonsoir,

Je suis marié et nous n'avons pas d'enfant, nous sommes mariés (sans contrat de mariage), faut-il faire un testament pour que le conjoint soit protégé au décès de l'autre ou notre situation de couple sans enfant nous protège t-il ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **janus2fr**, le **03/05/2021** à **08:02**

Bonjour,

En l'absence d'enfant, la succession se partage entre le conjoint survivant et les parents s'ils sont encore vivants (1/2 pour le conjoint, 1/4 pour la mère, 1/4 pour le père).

Si les 2 parents sont décédés, le conjoint survivant hérite de tout, sauf s'il y a des frères et soeurs qui disposent d'un droit de retour pour les biens "de famille".

Une donation au dernier vivant peut être utile, mais en l'absence d'enfants...